

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 juin 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 115 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - Christian AMIRATY - René AMODRU - Robert ASSANTE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Yves BEAUVAL - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Patrick BORE - Nicole BOUILLLOT - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Catherine CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Laurent COMAS - Jean-Marc COPPOLA - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Michel DARY - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Dominique DELOURS - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriati DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - Vincent GOMEZ - José GONZALES - Régine GOURDIN - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Bernard JACQUIER - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Marc LOPEZ - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Bernard MARTY - Janine MARY - Martine MATTEI - Danielle MILON - Richard MIRON - André MOLINO - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Jérôme ORGEAS - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Maxime TOMMASINI - Lionel VALERI - Claude VALLETTE - Josette VENTRE - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Colette BABOUCHEAN représentée par Maxime TOMMASINI - Marie-Josée BATTISTA représentée par René BACCINO - Mireille BENEDETTI représentée par Régine GOURDIN - Roland BLUM représenté par Albert GUIGUI - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Eugène CASELLI - Sandrine D'ANGIO représentée par Antoine MAGGIO - Patrick GHIGONETTO représenté par Patrick BORE - Roland GIBERTI représenté par Laure-Agnès CARADEC - Annie LEVY-MOZZICONACCI représentée par Louisa HAMMOUCHE - Laurence LUCCIONI représentée par Daniel HERMANN - Christophe MASSE représenté par Marc LOPEZ - Florence MASSE représentée par Vincent GOMEZ - Guy MATTEONI représenté par Laurent LAVIE - Patrick MENNUCCI représenté par Samia GHALI - Lisette NARDUCCI représentée par Michel DARY - Daniel NAVARRO représenté par Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Georges ROSSO représenté par André MOLINO - Roger RUZE représenté par Bernard MARTY - Martine VASSAL représentée par Marine PUSTORINO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BAUMANN - Alain CHOPIN.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

HPV 005-233/14/CC

**■ Attribution d'une subvention au Groupement d'Intérêt Public Marseille
Rénovation Urbaine
DHCS 14/11200/CC**

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

Le Groupement d'Intérêt Public (GIP) pour le Grand Projet de Ville (GPV) « Marseille - Septèmes » devenu « Marseille Rénovation Urbaine » le 9 décembre 2011, a été créé par arrêté préfectoral du 17 avril 2003. Ses instances ont été mises en place le 17 juillet 2003. Les conditions de son fonctionnement ont été définies par la convention constitutive du GIP, approuvée par le Conseil de Communauté du 14 février 2003, complétée par un protocole d'application approuvé par le Conseil de Communauté du 27 juin 2003.

Depuis la création de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine, le programme d'intervention du GIP Marseille Rénovation Urbaine consiste désormais à élaborer et mettre en œuvre les projets de rénovation urbaine de Marseille.

En ce qui concerne le financement des frais de structure du GIP, le Conseil d'Administration du GIP Marseille Rénovation Urbaine a adopté dans sa séance du 13 décembre 2013 le projet de budget 2014 et d'Etat Prévisionnel des Recettes et Dépenses pour l'année 2014.

Le budget total des frais de fonctionnement s'élève à 1 787 912 euros, en progression de 21,44 % par rapport au budget 2013 qui s'élevait à 1 472 190 euros. En effet, il a été demandé au GIP d'engager les démarches d'élaboration d'une convention de rénovation urbaine sur deux nouveaux sites, la Castellane (Marseille 15^e) et Air Bel (Marseille 11^e), ainsi que de développer des fonctions « transversales » sur le relogement, les clauses d'insertion, etc...

Le budget de financement des frais de structure du GIP Marseille Rénovation Urbaine a été adopté selon la répartition suivante :

- ANRU	802 238 euros
- Ville de Marseille	502 668 euros
- Marseille Provence Métropole	149 301 euros
- Ville de Septèmes-les-Vallons	21 454 euros
- Département	70 000 euros
- Région	86 000 euros
- Caisse des dépôts et consignations	146 250 euros
- AROHLM	10 000 euros

TOTAL	1 787 912 euros
--------------	------------------------

La contribution de la Communauté Urbaine au budget de fonctionnement 2014 du GIP Marseille Rénovation Urbaine s'établit donc à 149 301 euros (34 752 euros de plus qu'en 2012).

Le versement de la subvention 2014 interviendra à la première demande du Conseil d'Administration Marseille Rénovation Urbaine, selon les modalités prévues au protocole d'application approuvé par le

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Conseil de Communauté du 27 juin 2003 et ses avenants. Les crédits sont inscrits au budget de la Communauté Urbaine : Nature 6574, Fonction 824, Sous-Politique E110.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Le décret n°93-705 du 27 mars 1993 relatif aux groupements d'intérêt public compétents en matière de développement social urbain et les arrêtés du 27 mars 1993, du 2 décembre 1999 et du 29 avril 2002 ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération HAP/01/23/CC du 6 juillet 2001 approuvant le Grand Projet de Ville ;
- La délibération HAP/1/060/CC du 14 février 2003 approuvant l'adhésion de la Communauté Urbaine au GIP pour le GPV et les termes de la convention constitutive ;
- La délibération HAP/5/399/CC du Conseil de Communauté du 27 juin 2003 approuvant le protocole d'application et de mise en œuvre ;
- La délibération HAP 3/578/CC du Conseil de Communauté du 26 juin 2006 approuvant l'avenant n°1 à la convention constitutive du GIP pour le GPV (prorogation de la durée du GIP) ;
- La délibération HAP 4/936/07/CC du Conseil de Communauté du 8 octobre 2007 approuvant l'avenant n°1 au protocole d'application (création de l'ANRU) ;
- La délibération RNOV 004-1403/09/CC du Conseil de Communauté du 22 juin 2009 approuvant les avenants n°2 à la convention constitutive et au protocole d'application (adhésion de l'association régionale HLM) ;
- La délibération RNOV 003-2112/10/CC du Conseil de Communauté du 28 juin 2010 approuvant l'avenant n°3 à la convention constitutive du GIP pour le GPV (élargissement du territoire d'intervention) ;
- La délibération RNOV 004-466/11/CC du Conseil de Communauté du 8 juillet 2011 approuvant l'avenant n°3 au protocole d'application (modification de l'allocation des ressources) ;
- La délibération RNOV 007-607/12/CC du Conseil de Communauté du 26 octobre 2012 approuvant l'avenant n°4 à la convention constitutive du GIP Marseille Rénovation Urbaine (changement de dénomination et de durée).

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Qu'il est nécessaire de voter le montant des fonds alloués aux frais de structure du GP Marseille Rénovation Urbaine.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvé le versement au Groupement d'Intérêt Public Marseille Rénovation Urbaine, des moyens nécessaires au financement des frais de structure pour l'année 2014, soit 149 301 euros.

Signé le 26 Juin 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 27 Juin 2014

Article 2 :

Le versement de la participation interviendra par transfert de crédits ouverts au budget de la Communauté Urbaine : Nature 6574 – Fonction 824 – Sous-Politique E 110.

Pour Visa,
Le Conseiller Délégué
à l'Habitat – Logement
Politique de la Ville – Cohésion urbaine

Daniel HERMANN

Pour Présentation,
La Présidente Déléguée de la Commission
Habitat et politique de la Ville

Arlette FRUCTUS

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER